

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mercredi 23 septembre 2026

Présidente : M DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – KADRI - MADIOT - PRETOT - RICCI.

DOSSIER 11 :

ARC GRAY – VAL DE SAONE du 19/09/2026 en Départemental 2 groupe A.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Arc Gray ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (-1 point) à ARC GRAY pour en porter le bénéfice à VAL DE SAONE, score : ARC GRAY = 0 ; VAL DE SAONE = 3.

Amende : 50€ à Arc Gray

DOSSIER 12 :

JUSSEY – FC 4 RIVIERES 3 du 19/09/2026 en Départemental 3 groupe B.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe du Fc 4 Rivières 3 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (-1 point) au FC 4 RIVIERES 3 pour en porter le bénéfice à JUSSEY, score : JUSSEY = 3 ; FC 4 RIVIERES 3 = 0.

Amende : 50€ au Fc 4 Rivières.

Mr François Fidon n'a pas participé au débat et à la décision.

DOSSIER 13 :

FC MONTS GY – FC LA ROMAINE du 19/09/2026 en U18G Départemental 2 groupe A.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe du Fc La Romaine ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (-1 point) au FC LA ROMAINE pour en porter le bénéfice au FC MONTS GY, score : FC MONTS GY = 3 ; FC LA ROMAINE = 0.

Amende : 25€ au Fc La Romaine.

FORFAIT GENERAL :

La commission enregistre le forfait général de :

SENIORS :

Arc Gray (Départemental 2)

Amende : 120€

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 19 et 20 septembre 2026 :**

Non transmission FMI dans les délais :

Magny Vernois (Départemental 3)

Amende : 15€

Absence de code utilisateur et problème identification code utilisateur :

Entente Faucogney/Servance Ternuay (Départemental 4)

Amende : 25€ à Faucogney (club support)

Le Secrétaire de séance (sauf dossier 12)
François FIDON

Le Secrétaire de séance (pour dossier 12)
Dominique PRETOT

La Présidente,
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.